

**PORTS DE MORGAT / LE FRET**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE**  
**Séance du mercredi 07 avril 2021**

Le Conseil Portuaire des ports de Morgat et du Fret convoqué le 07 avril 2021 a été réuni ce jour à 11h00 en salle du conseil municipal, à la mairie de Crozon, sous la présidence de monsieur Patrick BERTHELOT, Maire de Crozon.

**Assistaient au Conseil Portuaire :**

a) Membres titulaires :

M. Jérémie ASCOËT  
M. Patrick BERHELOT  
Mme Dominique BOURNERIAS  
M. Pierre COLIN  
Mme Aline DIVERS  
M. Guillaume DREVILLON  
M. Yves LE COUTEUR  
M. Yvon MACE  
Mme Monique PORCHER

b) Membres suppléants :

M. Yann CUSSET  
M. Daniel EUZEN (suppléant de monsieur Yvon SENECHAL)

**Absents :**

a) Membres titulaires :

M. Philippe BOULINEAU  
M. Yvon SENECHAL

**Assistaient à la réunion** (sans participation au droit de vote):

M. Pascal GERELLI, directeur général des services de la ville de Crozon.  
Mme Magali LE PERN, agent administratif portuaire.

Le quorum étant atteint, Patrick Berthelot, après avoir remercié de leur présence les membres présents, ouvre la séance à 11h00.

Yann CUSSET déroule l'ordre du jour :

- Budget supplémentaire
- Conventions CNCM

- Projet de rendre payant le parking du port pendant la saison estivale
- Plan de réception et de traitement des déchets
- Projet de construction d'un bâtiment neuf
- Point sur les travaux 2021
- Questions diverses.

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

### **Section de fonctionnement:**

- N°002 – *Déficit reporté* : Le port a accusé un déficit en 2020 qui vient se cumuler au déficit de 2019 pour un montant total de 30 476.03 €.
- N°042 – *Opération d'ordre de transfert entre sections* : Il s'agit d'un amortissement complémentaire qui s'élève à 17 475.00 €.
- N°11 – *Charges à caractère général* : dépassement de 3 550.00 €

A l'inverse, le port a enregistré des recettes complémentaires :

- N°77 – *Produits exceptionnels* : 25 000.00 €. Il s'agit du prix de vente de la grue PPM. Le port a fait l'acquisition d'un nouvel engin de levage qui sera livré le vendredi 9 avril prochain.
- N°012 – *Charges de personnel et frais assimilés* : 15 000.00 €. Mutation d'un agent du service portuaire vers les services techniques de la commune.
- N°22 – *Dépenses imprévues* : Excédent de 11 501.03 €. 20 000.00 € avaient été alloués au chapitre.

### **Section d'investissement:**

- N°23 – *Immobilisations en cours* : 114 975.61 €. Il s'agit d'un report de paiement. Les travaux de mise en conformité de l'aire de carénage ont été effectués en 2020. Son bon fonctionnement a nécessité quelques ajustements réalisés en ce début d'année 2021. Cette somme a été engagée en 2020 mais payée en 2021.
- N°13 – *Subventions d'investissement* : 16 742.00 €. Il s'agit d'une subvention que le port aurait dû percevoir en 2020 mais qui sera finalement versée en 2021.

## **CENTRE NAUTIQUE**

La convention qui liait le Centre Nautique de Crozon Morgat (CNCM) et la commune de Crozon arrivait à échéance.

Yann Cusset informe l'assemblée de la reconduction pour 10 ans de la convention d'occupation du bâtiment et des hangars par le CNCM. L'occupant versera au port une redevance qui résulte de l'application de tarifs votés en Conseil Municipal.

Il annonce que cette année une nouvelle convention verra le jour. Elle concerne l'occupation du domaine public maritime par le Point Passion Plage (PPP). Le métré de l'espace effectif occupé a d'ores et déjà été effectué. Une réduction de 40 % du tarif voté en Conseil Municipal sera toutefois appliquée car la municipalité reconnaît le rôle social du CNCM (voile scolaire) et l'image qu'il apporte à la Commune de Crozon. Ces conventions, devront être entérinées en Conseil Municipal du 14 avril 2021 avant d'être visées par les 2 parties concernées.

Enfin le CNCM versera une redevance correspondant à l'ensemble des emplacements qu'il occupe dans le port (pontons et corps-mort). Le tarif professionnel sera appliqué.

Yvon MACE, président du Centre Nautique, fait remarquer que le montant versé au port cette année s'élèvera à 53 517.17 €, soit une augmentation de 233.00 %.

Yann CUSSET explique que tous les acteurs qui profitent des installations portuaires et du domaine public maritime doivent participer financièrement à la vie du port. Les plaisanciers ne doivent pas être les seuls à apporter des recettes au port. Il fait d'ailleurs remarquer que ceux-ci ont été très sollicités cette année par l'adoption de diverses augmentations qui les touchent directement (prise en compte de la largeur du navire pour le calcul de la redevance, utilisation de l'aire de carénage, programmation des badges d'accès).

Yann Cusset indique, qu'à l'instar du CNCM, le centre de plongée ISA va également payer sa place de ponton à compter de cette année.

En outre, il ajoute que les infrastructures portuaires sont vieillissantes et nécessiteront d'importants investissements dans un futur proche. Nous devons trouver des revenus. Tous les occupants du port doivent y contribuer équitablement.

Dominique Bournerias : cette année le CNCM va s'acquitter de 53 517.00 €. Quel est le montant versé en 2020 ?

Yann CUSSET : environ 16 900.00 € pour la location du bâtiment uniquement.

### **PARKING PAYANT**

Afin de fluidifier, de réduire le flux de circulation sur le quai Kador et d'obtenir un revenu complémentaire, la Municipalité proposera que le parking d'entrée de port devienne payant durant la saison estivale (de 9h00 à 19h00 du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre).

Pour ce faire, des horodateurs seront installés. Un panneau indiquant le nombre d'emplacements disponibles sera implanté sur la place d'Ys. Contrairement à ce que peut propager la rumeur publique, les diverses aires de stationnement de Morgat resteront toutes, sans exception, gratuites. Seul le parking d'entrée de port sera payant (environ 100 places de stationnement). Là encore, la finalité est de mettre à contribution les personnes qui profitent des activités et de la promenade que la zone portuaire met à leur disposition. L'objectif est également de réduire le nombre de voitures « ventouses » et de permettre un roulement tout au long de la journée.

Yann CUSSET projette sur l'écran les tarifs qui seront appliqués (annexe 1).

La première heure sera gratuite. Cela permettra aux usagers d'accéder gratuitement durant 1h00 aux manèges, stands de restauration rapide, débits de boisson...

La deuxième heure de stationnement coûtera 2.00 €. Dans un esprit de dissuasion, les coûts horaires suivants seront de plus en plus onéreux.

Le paiement se fera par carte bancaire avec ou sans contact ou à partir d'une application baptisée « FLOWBIRD ».

La Police Municipale réalisera de nombreux contrôles plusieurs fois par jour.

Le non-paiement du stationnement sera sanctionné par un forfait post stationnement (FPS) d'un montant de 30.00 € réduit à 17.00 € si paiement rapide (sous 5 jours).

Dominique BOURNERIAS souhaite savoir si le marquage au sol des emplacements de parking sera rematérialisé.

Yann CUSSET lui indique que les travaux nécessaires à la remise en état du parking débiteront dès que tous les bateaux auront libéré le terre-plein et confirme que le traçage au sol est par le fait programmé.

Dominique BOURNERIAS fait remarquer que le coût de la mise à l'eau d'un bateau par la cale et par conséquent le stationnement du véhicule et de la remorque de l'utilisateur sur le port s'élève à 10.00 €/journée. Il est donc plus avantageux pour quiconque de s'acquitter de cette somme à la barrière d'accès et de stationner sur le port, sans aucune limitation de temps.

Yann CUSSET lui répond qu'il s'agit effectivement d'une éventualité à laquelle il faudra être très vigilant. Il s'agit d'une année test. Des ajustements seront probablement nécessaires dans le futur. Il souligne que ces personnes n'auront toutefois accès qu'à la première partie du port et ne pourront franchir le sas.

Yann CUSSET projette à l'écran un plan de situation du futur sas et de l'espace de stationnement (Annexe 2).

Il annonce que le double barriérage sera installé d'ici la fin du mois d'avril et explique qu'il sera également nécessaire de badger pour quitter cette aire de stationnement. Ainsi tant que le véhicule n'aura pas badgé la barrière de sortie il ne pourra rebadger la barrière d'entrée et donc ne pourra permettre à d'autres véhicules (famille, amis) d'accéder à la digue.

Cet espace exclusivement réservé aux plaisanciers (annuels et saisonniers), seuls détenteurs du badge, pourra accueillir approximativement 150 véhicules. Il sera modulable car délimité par des plots amovibles.

Yvon MACE s'interroge sur le devenir des salariés du CNCM qui stationnaient sur le parking à l'entrée du port désormais payant. Il estime que sa question concerne une dizaine de personnes qui ne peuvent faire le trajet à vélo car leur domicile est trop éloigné de leur activité professionnelle.

Yann CUSSET considère que sa demande est pertinente et devra être étudiée. Quelques orientations sont avancées : stationnement sur le parking du port, matérialisation d'un espace dédié, apposition d'un macaron sur le tableau de bord, etc...

Dominique BOURNERIAS sollicite quelques badges supplémentaires à l'égard des associations. Elle argumente sa demande, en ce qui la concerne, par le soutien de membres du bureau, non plaisanciers, qui tiennent régulièrement la permanence de l'association.

Yann CUSSET n'y est pas opposé. Mais le nombre de badges concédé devra être limité et ne donnera accès qu'à la première aire de stationnement du port.

Pierre COLIN expose à son tour les difficultés que rencontreront ses adhérents qui stationnaient jusqu'à présent sur le parking bientôt payant. Les permanences de l'association se tiennent les lundis et samedis en fin de matinée et durent 1h30 à 2h00. La gratuité d'1h00 n'est pas suffisante.

Pascal GERELLI relève que les adhérents de l'association sont principalement des plaisanciers détenteurs d'un badge qui leur permet légitimement de se garer sur le port.

Pierre COLIN rajoute que certains adhérents ne sont pas propriétaire d'un bateau amarré à Morgat.

Yann CUSSET lui fait observer que Dominique BOURNERIAS a déjà évoqué le problème plus tôt. Sa réponse sur le sujet reste inchangée. Il annonce que les exceptions seront étudiées au cas par cas.

Patrick Berthelot souligne que ce dispositif sera très certainement complété par un arrêté municipal interdisant le stationnement permanent et nocturne aux camping-cars. Certains d'entre eux, aujourd'hui très imposants, créent des perturbations à la

circulation. La commune met à leur disposition des aires d'accueil et de stationnement, elle peut donc se permettre de leur limiter la circulation sur ce territoire-là.

### **PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

Le plan de réception des déchets doit être réexaminé tous les trois ans. Peu de modifications ont été apportées au nouveau document.

Jérémie ASCOËT fait cependant observer que le port ne reprend plus les fusées de détresse usagées. Les particuliers sont invités à déposer gratuitement leurs équipements périmés dans les magasins d'accastillage, lors de l'achat de produits neufs. Il fait également observer la signature de conventions auprès de sociétés spécialisées dans la collecte de déchets notamment chimiques.

Il déplore que les agents portuaires soient quotidiennement obligés de retrier la zone de collecte des déchets car les usagers ne respectent ni les instructions ni les consignes de tri. Pour exemple, la veille ils ont retiré un filet de pêche qui avait été déposé parmi les pots de peinture... C'est un problème récurrent.

Yann CUSSET relève que certains plaisanciers viennent déposer leurs ordures ménagères dans les conteneurs du port.

Dominique BOURNIERIAS informe que l'association des plaisanciers de Morgat (APM) va essayer de faire une bonne communication sur le sujet auprès de ses adhérents et les encouragera à être respectueux.

Yann CUSSET avise l'assemblée qu'après avoir récemment été audité par l'AFNOR (Association Française de Normalisation), le port de Morgat vient d'obtenir la certification « PORTS PROPRES ».

Ce Label est une certification environnementale européenne spécifique aux ports de plaisance qui récompense les efforts accomplis en matière de respect de l'environnement.

Jérémie ASCOËT annonce qu'il va transmettre une information approfondie sur le sujet aux associations.

Yves LE COUTEUR souhaite informer les membres du conseil qu'il apporte à son niveau une contribution à la préservation de l'environnement. En effet il vient d'équiper son entreprise de Morgat d'une cuve de récupération des hydrocarbures et déchets lourds provenant notamment des particules d'antifouling.

Yann CUSSET le félicite pour cette initiative.

### **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF**

Yann CUSSET fait part de la construction d'un hangar (20.00 m x 14.00 m) sous la falaise, dans le prolongement de la Capitainerie. Ce hangar hébergera la nouvelle grue et évitera ainsi que les aléas climatiques ne la détériorent. Il aura également la fonction d'atelier. L'espace actuel ne s'y prête pas totalement car il ne peut accueillir un ponton.

La surface faisant actuellement office d'atelier sera, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment, transformée en un lieu d'accueil chaleureux dédié aux plaisanciers (machine à café, connexion à la fibre...)

Ce projet dissocie définitivement l'atelier de la capitainerie.

Le permis de construire est en cours d'instruction. Le montage d'une structure métallique est rapide. La construction sera achevée d'ici la fin de l'année.

Dominique BOURNERIAS constate que la construction de ce bâtiment va réduire le nombre des places affectées à l'hivernage des bateaux. Une alternative est-elle envisagée ?

Jérémy ASCOËT concède qu'une dizaine de places seront inéluctablement condamnées sans aucune solution de remplacement. Pour s'assurer d'avoir un emplacement sur le terre-plein durant la saison hivernale, il est conseillé aux usagers d'anticiper la programmation de leur rendez-vous.

Dominique BOURNERIAS questionne sur la réalisation du projet compte-tenu de la proximité du bord de mer.

Pascal GERELLI confirme qu'il n'y a aucune contre-indication car le bâti sera édifié sur une zone portuaire urbanisée.

## **TRAVAUX 2021**

Yann CUSSET détaille l'avancement du projet de réhabilitation du bâtiment qui abrite la Capitainerie.

L'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre a été remporté par le cabinet UPSILON. Les demandes de subventions sont en cours. Le cahier des charges va être établi et la demande de permis de construire déposée.

Les travaux débuteront au cours du dernier trimestre de l'année - l'activité portuaire bat son plein entre Pâques et la Toussaint. Les travaux qui s'élèvent à plus d'un million d'euros et d'une durée de 18 mois seront échelonnés sur 3 exercices (dernier trimestre 2021, 2022 et premier trimestre 2023).

Certains travaux ne peuvent être reportés :

- Accès aux personnes à mobilité réduite
- Désamiantage du bardage
- Huisseries en mauvais état
- Isolation inexistante
- Mauvais état général de la toiture...

A partir de 2023, une fois la réhabilitation du bâtiment achevée, la Municipalité étudiera le réaménagement de la zone portuaire qui s'étend des « FLOTS » à l'entrée du port. Il faut songer à rénover sa « partie verticale ». Certains bâtiments, en l'occurrence « LE RELAIS DES PÊCHEURS », les locaux occupés par l'APPCM et certains professionnels, sont à restaurer.

La fréquentation touristique qui ne cesse de progresser est également à prendre en considération. Il faut rendre cet espace plus attractif. Que peut-on apporter de plus à ces touristes et promeneurs en termes d'activités, de loisirs et passe-temps ?

Pierre COLIN s'inquiète sur le devenir des locaux que l'APPCM occupe actuellement.

Il rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment historique qui servait jadis d'abri aux marins.

Yann CUSSET le rassure en lui expliquant qu'il ne s'agit actuellement qu'une simple orientation. Ces locaux seront tout au moins remis aux normes, isolés, ravalés... Mais parfois il est financièrement plus avantageux de construire du neuf que de réhabiliter de l'ancien

Dominique BOURNERIAS interpelle Yann CUSSET sur la laverie automatique récemment installée à l'entrée du port et demande si les anciennes machines vont être conservées.

Yann CUSSET lui répond que la laverie actuelle du port va disparaître. Cet espace va être affecté aux futurs sanitaires (douches & WC) du port. Le projet de réhabilitation inclus des espaces homme/femme bien dissociés ce qui nécessite une extension de la superficie actuellement consacrée à cette attribution.

La laverie automatique remplace donc la laverie du port. La société PHOTOMATON prend à sa charge la maintenance, l'entretien et le dépannage des machines. Le port fournit l'eau et l'électricité. La société reverse au port 15% de son chiffre d'affaire.

Dominique BOURNERIAS pointe du doigt l'aspect inesthétique du concept.

Yann CUSSET fait remarquer que ce dispositif séduit les usagers. C'est un équipement constitué de machines professionnelles (2 machines à laver de 18 kg et 8kg + 1 séchage linge) qui connaît un franc succès.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Association des Plaisanciers de Morgat (APM) :**

*Quelle est l'incidence financière et quantitative de la prise en compte de la largeur des bateaux dans la tarification 2021 ?*

Yann CUSSET : 52 bateaux ont été impactés par un changement de catégorie. Lorsque les agents portuaires ont procédé aux métrés, il est apparu que certains bateaux étaient plus longs que la longueur annoncée. Ils ont donc également changé de catégorie. 21 bateaux sont concernés pour un montant de 3500.00 €. Le paramètre de la largeur à quant à lui affecté 31 bateaux pour un montant de 5300.00 €.

Dominique BOURNERIAS fait savoir que les plaisanciers sont de bonne foi. Ils communiquent aux services portuaires les longueurs et largeurs constructeur de leur navire.

Jérémie ASCOËT rappelle que les constructeurs annoncent usuellement une longueur de coque qui n'inclut pas les éléments attachés à l'embarcation comme les échelles de bain, les balcons, les plateformes, les moteurs hors-bords etc... Le Règlement des ports notifie clairement que la base de la tarification est la longueur HORS TOUT soit la distance entre les points extrêmes avant et arrière du bateau (du saillant du tableau arrière au saillant du davier d'étrave ou à l'extrémité du bout dehors ou de la delphinière). Tout plaisancier en contrat dans le port doit avoir pris connaissance du Règlement Particulier de Police et d'Exploitation des ports.

*Y-a-t-il des places réservées à l'année, pour les visiteurs, sur les pontons (hors ponton visiteur) ?*

Yann CUSSET : Le ponton B Extérieur (côté impair) est dévolu à l'accueil des escales et réservations saisonnières.

Jérémie ASCOËT : Pour diverses raisons un emplacement affecté sous contrat annuel peut rester inoccupé pendant une période plus ou moins longue. Dans ce cas, il nous arrive régulièrement de l'affecter de façon temporaire à un contrat saisonnier.

Yann CUSSET souligne que les plaisanciers qui adhéreront au réseau « PASSEPORT ESCALES » devront déclarer leur croisière. L'emplacement temporairement disponible pourra être affecté à un navire venu faire escale à Morgat.

*Peut-on systématiquement être informé de la sortie de la liste d'attente quand elle est mise à jour ?*

Yann CUSSET : La réponse est évidemment positive. Il rappelle toutefois que la liste est affichée dans la vitrine sous le bureau du port. Elle est également consultable par tous sur le site de la mairie de Crozon.

*Peut-on avoir le compte-rendu du conseil portuaire sous 15 jours et non 3 mois comme le dernier ?*

Yann CUSSET : La réponse est sans conteste positive.

### **Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Crozon Morgat (APPCM) :**

#### Parking réservé aux usagers :

- *Serait-il possible d'avoir un plan de la surface de ce parking, avec les entrées et les sorties, ainsi que le nombre de places délimitées ?*

Yann CUSSET : Le sujet a été abordé plus tôt dans la séance.

- *Si 2 (ou plus) personnes partagent la copropriété d'un bateau, serait-il possible de délivrer au moins 2 badges payants ?*

Yann CUSSET : Chaque personne physique enregistrée sur la carte de circulation ou l'acte de francisation d'un navire peut acquérir un badge.

- *Le propriétaire d'un bateau peut-il acheter un second badge ?*

Yann CUSSET : la réponse est négative. L'installation du sas a pour finalité de résoudre les problèmes de stationnement sur le parking dédié aux plaisanciers et la digue. Si on octroie 2 badges par personne cela n'a plus de sens.

Pierre COLIN argumente sa demande. Couramment le chef de bord arrive plus tôt afin de préparer le bateau. La famille le rejoint un peu plus tard. Sans badge supplémentaire, la famille sera contrainte de stationner son véhicule sur le parking payant.

Yann CUSSET : Le chef de bord peut se faire déposer au bateau, la famille le rejoint ensuite.

Dominique BOURNERIAS : certains actes de propriété ne font apparaître qu'un seul propriétaire. Ce dernier, pour éviter de sortir seul, se fait souvent accompagner par un membre de sa famille ou un ami. Dans ce cas précis, un second badge serait nécessaire.

Pascal GERELLI recommande le covoiturage.

Dominique BOURNERIAS fait observer que certains plaisanciers arrivent à déjouer le système en faisant apparaître le conjoint et les 4 enfants sur l'acte de propriété du bateau. En conséquence, ils obtiennent 6 badges.

#### Liste d'attente

- *Pourrait-on savoir combien de places ont été attribuées à de nouveaux usagers en 2020 ?*

Yann CUSSET : 20 postes ont été affectés à de nouveaux contrats annuels en 2020.

#### Tarif du grutage

- *Le tarif du grutage des bateaux pourrait-il être réétudié de manière à avoir des catégories plus restreintes sur le poids ?*

Yann CUSSET indique qu'aujourd'hui le tarif au forfait est appliqué. Ce mode de calcul ne paraît pas aberrant car pour une même catégorie de bateau la manutention est quasi identique en termes de temps et d'intervention technique des agents manutentionnaires. Pour ces raisons Yann CUSSET est enclin à répondre défavorablement à la requête, sauf à lui proposer un

nouveau mode de calcul qui fasse l'unanimité des usagers et qui ne réduise pas les revenus financiers du port.

### **Association des Pêcheurs Plaisanciers du Fret :**

Yann CUSSET fait remarquer à Daniel Euzen que les questions de l'Association lui ont été soumises la veille à 19h30. Ce délai, un peu court, laisse peu de temps pour les étudier. Il encourage monsieur Euzen à lui transmettre les questions dans un délai un peu plus raisonnable à l'avenir.

#### *Réparation de la borne Eau/Electricité.*

Après vérification en ce début de matinée, Jérémie ASCOËT déclare qu'il n'a constaté aucun dysfonctionnement. La borne fonctionne correctement.

#### *Parc à annexes, rack à ressouder + muret d'enceinte à réparer.*

Jérémie ASCOËT : un second rack a récemment été déposé. Le premier est irréparable, il va falloir investir dans un nouvel équipement.

Daniel EUZEN suggère de se doter d'un système de stockage vertical.

Yann CUSSET et Jérémie ASCOËT trouvent cette proposition très intéressante. Les annexes stockées à l'horizontal se remplissent d'eau et le rack cède sous leurs poids.

Daniel EUZEN explique que suite à l'installation d'un bungalow le muret a été ouvert pour faire passer un tuyau d'eau. Le bungalow et le tuyau ont été retirés depuis mais le muret n'a pas été remis en son état initial.

Jérémie ASCOËT va se rapprocher des Services Techniques Communaux pour que les travaux de réfection soient réalisés en régie.

*Les plaisanciers prévoient d'éliminer les huîtres sur les rebords de la cale ce qui occasionnent des dégâts aux annexes. Nous demandons l'autorisation à la mairie pour les enlever par nos propres moyens (burin, grattoir, etc...).*

Yann CUSSET n'y voit aucun inconvénient et donne son accord.

#### *Renouvellement des badges d'accès aux bornes Eau/Electricité.*

Yann CUSSET : inutile de reprogrammer le badge pour activer la borne et avoir accès à l'eau et l'électricité.

*Nous demandons la présence d'un agent portuaire au Fret pour la saison estivale.*

Pour Daniel EUZEN la présence d'un salarié à mi-temps est nécessaire pour encaisser les bateaux en escale (une demi-douzaine par jour durant la saison) et mettre fin aux incivilités (emplacements sous contrat annuel occupés par des plaisanciers non identifiés).

Jérémie ASCOËT précise qu'il est nécessaire d'étudier le coût salarial d'un agent saisonnier, même en temps partiel. Il faut également budgétiser du matériel, en l'occurrence un bateau.

Daniel EUZEN précise que l'encaissement des escales générerait des revenus supplémentaires non négligeables pour le port.

Yann CUSSET assure que la demande sera étudiée. Un peu de recul est nécessaire ainsi qu'une réflexion approfondie sur le sujet.

*Le défibrillateur qui se trouve dans la salle Ursule n'est d'aucune utilité (salle fermée à clé). Il faudrait un endroit accessible à tous.*

Yann Cusset souligne que ce constat est très juste mais une mise à disposition du matériel en extérieur soulève le problème du vandalisme. Il faut trouver un

système permettant d'installer l'appareil en extérieur sans risque de déprédation.

Patrick BERTHELOT indique qu'il rencontre le même problème à Morgat. Il doit d'ailleurs recevoir très prochainement les médecins de Morgat afin d'échanger sur le sujet et essayer de résoudre ce problème d'accessibilité aux défibrillateurs.

*Nous demandons l'installation de bacs à marée pour la collecte des déchets sur la grève le long du sillon et la grève du Zorn afin de sensibiliser les promeneurs au nettoyage des plages.*

Pascal GERELLI explique qu'il est difficilement envisageable de laisser ces bacs à marée à demeure car les gens y déposent leurs ordures ménagères.

Patrick BERTHELOT rejoint Pascal GERELLI. La municipalité est en lien avec diverses associations qui s'investissent dans la propreté du territoire. Le thème des bacs à marée est régulièrement abordé. Force est de constater que l'été les résultats sont déplorables car ces bacs deviennent effectivement des dépôts d'ordures ménagères. C'est un réel sujet sur un vaste territoire.

Patrick BERTHELOT : je voulais vous remercier de votre participation. Ces divers thèmes, notamment l'intérêt que nous portons pour les ports, faisaient partie de notre programme électoral avant d'être élus. Je remercie l'équipe qui est en place et qui gère ces dossiers, autant élus que collaborateurs salariés, pour leur travail. Nous ne sommes en poste que depuis juillet de l'année dernière et je m'aperçois, et vous vous en apercevez sûrement, qu'il y a beaucoup d'axes de développement, d'organisation, d'investissement sur les ports. Un relooking complet de l'image prévu sur une durée relativement courte. Nous avons certainement autre chose à faire ainsi que des progrès à faire mais je trouve que la machine tourne bien, que l'équipe est constituée et efficace. C'est agréable de se rendre sur le port. Concernant le CNCM, je pense qu'il s'agit avant tout d'une question d'équité. Je trouve que c'est un juste équilibre, compris d'ailleurs par le Président ici présent et par les salariés du CNCM que je remercie. C'est d'une part un changement de regard et d'autre part un équilibre et un avantage pour l'ensemble de la partie budgétaire du port. Vous savez tous qu'il s'agit d'un budget autonome qui fonctionne tout seul. Aucun mouvement financier du budget principal vers le budget du port n'est autorisé. C'est donc le port lui-même qui trouve ses ressources. Je trouve vraiment que l'orientation est bonne et j'ai l'impression que, vu la sagesse, vos comportements et l'acquiescement de ce qui est proposé, vous partagez cette idée. Si ce n'est pas le cas je vous prie d'intervenir parce que c'est le moment de vous entendre. Je crois vraiment que ça va dans le bon sens et je suis ravi de ces échanges et de cette évolution. Merci encore à vous et à ceux qui participent.

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick BERTHELOT lève la séance à 12h10.



Le Président

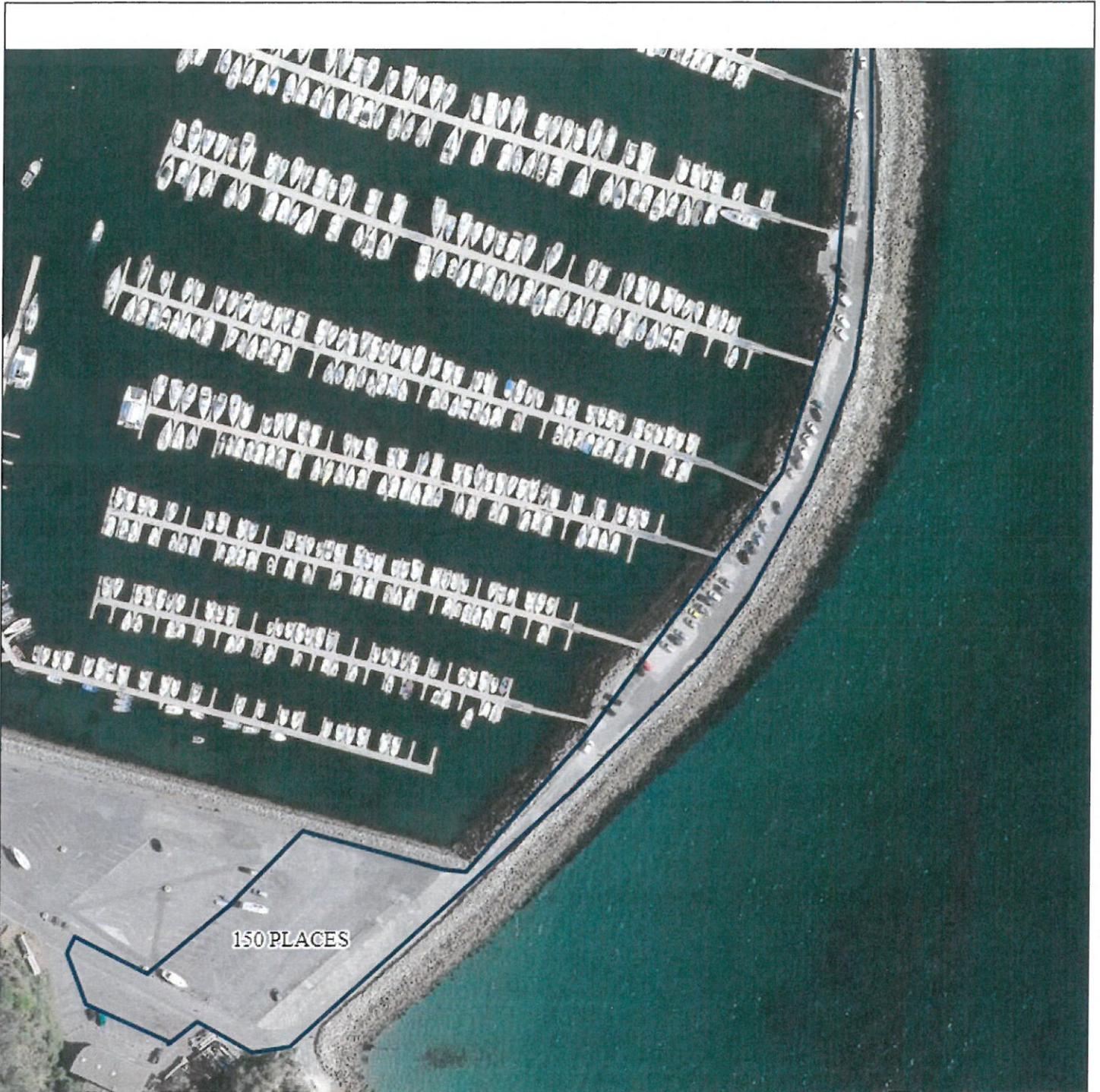
**Patrick BERTHELOT**

# Tarifs du parking du port :

<u>Barème tarifaire</u>		
	Durée max	600 min
	FPS	30 € / 600 min
Tarif/heure	Durée (min)	Montant
0,00 €	60	0,00 €
1,00 €	120	2,00 €
1,33 €	180	4,00 €
1,75 €	240	7,00 €
2,00 €	300	10,00 €
2,33 €	360	14,00 €
2,57 €	420	18,00 €
2,75 €	480	22,00 €
2,89 €	540	26,00 €
3,00 €	600	30,00 €

# PARKING

- ANNEXE N°2 -



50 m